



## Succession de bien immobilier

Par **tibouive**, le **17/08/2016** à **21:55**

bonsoir,

Mon père est décédé en juin 2015. Ma maman et moi même voulions savoir comment sa se passe pour mettre cette maison a notre nom et qu'aurions nous a payer et a qui. Et que mes 2 frères ne veulent pas entendre parler de cette maison.

Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **17/08/2016** à **23:35**

bonjour,

quand il y a un bien immobilier dans une succession, le notaire est obligatoire pour faire la mutation immobilière.

votre mère aurait du contacter un notaire pour traiter la succession de votre père.

si vos 2 frères ne veulent pas de la maison, ils doivent renoncer à la succession de votre père.

salutations

Par **razane farida**, le **18/08/2016** à **11:18**

bonjour ,

Ma mère vivante age de 85 on bonne sante mental a une maison

depuis 4 ans elle a fait une donation pour c'est 2 fille sachant quelle on na 3 fille et un garçon  
décéder depuis 15 ans il a laissé 3 enfants ....la 3 fille ne veux pas de ce bien .

si la maison et vendu les enfants de mon frère décéder hérite ??????

salutations

**veuillez ne pas vous greffer sur une discussion en cours, ouvrez votre propre discussion**